



Help - Indemnité départ licenciement déguisé?

Par **sandrine1711**, le **01/04/2016** à **12:09**

Bonjour,

Actuellement en cours de négociation pour un départ conventionnel, j'aimerais savoir si je peux obtenir plus que l'indemnité légale et avoir des contacts pour me représenter.

En poste depuis 7 ans et 6 mois.

Les 2 dernières années sur un poste qui est à priori supprimé (?!), ma hiérarchie m'a avoué être soulagé de mon départ car ils n'auraient pas su où me mettre (?!)

merci de votre aide

Par **P.M.**, le **01/04/2016** à **13:27**

Bonjour,

L'indemnité légalement prévue pour la rupture conventionnelle n'est qu'un minimum et vous pouvez vous faire assister lors du ou des rendez-vous de négociation par un Représentant du Personnel (ou même un autre salarié de l'entreprise) ou, en absence en absence d'institution représentative dans l'entreprise, par un Conseiller du salarié choisi sur la liste dressé par l'autorité administrative...

S'il y a suppression de poste, l'employeur pourrait aussi procéder au licenciement économique en absence de possibilité de reclassement...

Par **sandrine1711**, le **01/04/2016** à **15:01**

Merci de votre réponse ptedforum, avez vous une idée de ce que je peux obtenir de plus?

Cordialement

Par **P.M.**, le **01/04/2016** à **15:14**

Je ne peux pas savoir jusqu'où l'employeur serait prêt à aller...